

BUDGET 2019

WALTHER HERBEN,
1^{er} Echevin en charge
du Budget

GRÉGORY PHILIPPIN,
Bourgmestre



Déclaration de
Politique générale

p. 4-5-6-7-8-9

Budget communal
2019

p. 10-11-12-13

La piscine gratuite
pour nos écoliers

p. 15

Je cours pour
ma forme

p. 24

Belges, Citoyens de l'Union Européenne inscrits, Belges résidant à l'étranger... Pensez à la procuration...

C'est en effet le 26 mai prochain qu'aura lieu une triple élection : législative, régionale et européenne. Or à cette époque pré-estivale, nombre de nos concitoyens sont déjà en villégiature. Il nous paraissait dès lors utile de leur rappeler les règles relatives à la PROCURATION ELECTORALE.

En principe, l'électeur doit émettre son vote personnellement. Le Code électoral énumère toutefois les cas dans lesquels l'électeur empêché d'aller voter (que l'on appellera le mandant) pourra confier une procuration à un autre électeur (appelé le mandataire) :

1. L'électeur malade et/ou handicapé sur présentation d'un certificat médical
2. L'électeur empêché pour des raisons professionnelles ou de service sur présentation d'une attestation de son employeur
3. le marin, marchand ambulant, forain sur présentation d'un certificat du Bourgmestre de sa commune
4. l'électeur en détention sur présentation d'une attestation de l'établissement pénitentiaire
5. l'électeur empêché par ses convictions religieuses sur présentation d'une attestation de l'autorité religieuse
6. l'étudiant sur présentation d'une attestation de l'établissement scolaire
7. l'électeur absent en raison d'un séjour temporaire à l'étranger sur présentation d'un certificat du Bourgmestre

de son domicile que celui-ci lui délivrera jusqu'au 25/05/2019 soit sur présentation des pièces justificatives nécessaires ou sur la base d'une déclaration sur l'honneur.

Pour ce dernier motif, on notera donc :

- I que les séjours en Belgique (Mer du Nord, Ardennes ...) ne peuvent constituer une raison valable pour émettre un vote par procuration. Il faut être à l'étranger.
- I qu'il est **impératif de se présenter à l'administration communale** préalablement muni des pièces justificatives **pour y retirer le certificat du Bourgmestre qui constate l'impossibilité de voter.** Ceci diffère des dernières élections communales où le fait d'annexer à la procuration un justificatif tel qu'un billet d'avion, une réservation ... était suffisant. A cet égard, le code électoral fédéral est plus strict que la réglementation wallonne.
- I qu'à défaut de pièces justificatives, le certificat du Bourgmestre pourra être

délivré sur base d'une déclaration sur l'honneur.

Les formulaires de procuration peuvent être soit retirés gratuitement au service population, soit commandés par téléphone (Tel 04 247 72 85), mail (population@ans-commune.be), soit téléchargés sur le lien : <https://elections.fgov.be/electeurs-que-faire-en-cas-dindisponibilite-le-jour-du-vote/le-vote-par-procuration>

Le jour de l'élection, le mandataire (qui ne doit pas nécessairement être domicilié à Ans) se rendra dans le bureau de vote ansois de son mandant. Il devra être muni de sa propre carte d'identité, sa convocation (pour prouver qu'il a la qualité d'électeur), la convocation de la personne qu'il remplace, le formulaire de procuration complété et le certificat justifiant l'empêchement.

En effet, les formulaires de procuration ne seront acceptés le jour du scrutin que pour autant qu'ils soient accompagnés du certificat attestant la raison pour laquelle l'électeur n'a pu se rendre lui-même au bureau de vote (voir plus haut : points 1 à 7).

5^e édition du Grand Nettoyage de Printemps : Bloquez les dates !

Le Grand Nettoyage de Printemps revient les 29, 30 et 31 mars prochains ! C'est désormais un rendez-vous incontournable pour tous les Wallons à l'approche des beaux jours !

Rassembler un maximum de citoyens durant un week-end pour **donner un coup d'éclat à leur rue, leur quartier, un parc ou un chemin de promenade** en ramassant les déchets abandonnés : voilà l'objectif du **Grand Nettoyage de Printemps** ! Et c'est indéniable, l'envie d'agir des citoyens pour l'amélioration de leur cadre de vie est bien réelle. En 2018, plus de **110.000** Wallons se sont mobilisés !

La commune d'Ans s'associe à nouveau au Grand Nettoyage de Printemps afin d'en faire, cette année encore, l'événement citoyen le plus mobilisateur de l'année en Wallonie.

Dans une optique de développement durable, il est demandé à tous les par-

ticipants des éditions précédentes de réutiliser le matériel dont ils disposent encore (gilet, gants, sacs ...) et de ne commander sur le site d'inscription que ce dont ils ont réellement besoin. Pour les **nouveaux venus**, un kit de nettoyage composé de gants, d'un gilet fluorescent et de sacs poubelles sera fourni gratuitement afin de rejoindre le mouvement lancé en 2015.

Vous aussi, vous souhaitez enfiler vos gants pour rendre votre cadre de vie plus propre et dire adieu aux déchets sauvages qui jonchent nos espaces publics ?

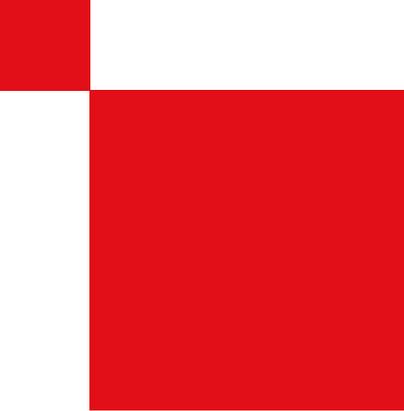
Créez une équipe et rendez-vous **dès maintenant** sur walloniepluspropre.be pour compléter votre formulaire d'inscription. Cette inscription en ligne vous

permettra d'indiquer vos coordonnées de livraison pour recevoir le matériel mais aussi d'informer votre commune des zones que vous allez cibler.

Enfin, **les Ambassadeurs de la Propreté** sont invités à s'enregistrer dès à présent via une procédure spécifique sur le site <https://www.walloniepluspropre.be/grand-nettoyage-de-printemps/>. La **clôture** des inscriptions est **fixée au 22 mars**.

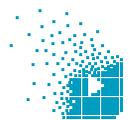
Pour plus d'informations :
Service environnement :
environnement@ans-commune.be
04 247 72 67 – 04 247 72 24
www.walloniepluspropre.be
gnp@bewapp.be

 Commune d'Ans - Environnement & DD



Sommaire :

Vous êtes Citoyen Européen ?.....	p 2
5 ^e édition du grand nettoyage de printemps.....	p 2
Sommaire.....	p 3
Déclaration de Politique générale.....	p 4-5-6-7-8-9
Présentation du Budget communal.....	p 10-11-12-13
Rencontre privilégiée entre écoliers et aînés.....	p 14
Gratuité de la piscine pour les écoliers du primaire.....	p 15
Le permis de location.....	16
Agence de Développement local.....	17
Lutte contre la pauvreté.....	p 18
Couples jubilaires et Centenaires.....	p 19
Agenda.....	p 20-21
0800.....	p 22
Fête du personnel.....	p 23
Je cours pour ma forme, 10 ans déjà.....	p 24





Grégory Philippin,
Bourgmestre et
Président de la Zone de Police :

Déclaration de Politique communale Législature 2018-2024

La Déclaration de Politique Communale constitue le projet politique que la nouvelle majorité PS – MR-IC, compte mettre en œuvre durant les 6 années de la législature à Ans.

Elle est la résultante des négociations entre les deux partenaires et est très fortement et logiquement inspirée des programmes présentés par les deux partis dans le cadre de la campagne électorale de 2018.

Suivant la nouvelle législation régionale en la matière, la Déclaration de Politique Communale sera traduite dans le Plan Stratégique Transversal.

Celui-ci se veut l'outil de programmation de la mise en œuvre du projet politique.

Les enjeux actuels de notre société sont essentiellement liés au développement durable qui englobe l'environnement et donc la préservation de la terre sans laquelle l'humanité serait réduite à néant, l'économie et donc la richesse de notre société et le social qui doit permettre à notre société de ne laisser personne sur le côté du chemin.

La majorité a décidé de subdiviser ses projets de gestion communale en 6 objectifs prioritaires, à savoir :

1. Un cadre de vie propre et convivial ;

2. Une commune accueillante et empreinte de participation citoyenne

3. Le développement durable : progrès social, environnemental et économique

4. Le développement personnel par l'ins-truction, le sport et la culture (un esprit sain dans un corps sain)

5. La sécurité, garante de la vie en com-munauté

6. Une administration publique de proxi-mité au service des citoyennes et des citoyens

La majorité PS-MR-IC

1. Un cadre de vie propre et convivial

1.1. L'aménagement du territoire

Notre volonté est d'offrir aux citoyennes et citoyens un cadre de vie le plus adapté en fonction des spécificités de la commune.

A ce titre, nous veillerons à :

- Développer et maintenir une politique cohérente et claire d'aménagement du territoire suivant les spécificités des différentes zones de la commune.
- Essayer de maintenir une adéquation dans le développement des logements et des espaces d'activité économique tout en veillant à la mobilité.
- Accorder une attention particulière au développement local, économique, social et rural pour valoriser toutes les zones de la commune.

■ Aménager l'espace public pour permettre une mobilité plus douce et respectueuse de l'environnement (par exemple dans le cadre de la réalisation du projet FEDER d'Eco-Quartier Vert à Loncin, des trottoirs spacieux et agréables, des pistes cyclables sécurisées, ...)

■ Promouvoir le covoiturage par la valorisation des places disponibles sur différents parkings et par le développement de parkings de délestage en concertation avec les pouvoirs supra-communaux.

■ Actualiser le Plan Communal de Mobilité (PCM) de façon à revoir, là où c'est nécessaire, la politique de circulation et de stationnement notamment des poids lourds, l'aménagement éventuel de zones «30» et la sécurité aux abords des écoles.

■ Assurer l'accessibilité des espaces publics aux personnes à mobilité réduite (PMR) dans tous les nouveaux espaces ou dans les espaces rénovés.

■ Limiter l'accès aux chemins de remem-brement exclusivement aux agricul-



teurs, piétons, cyclistes, cavaliers et services de secours ou d'entretien.

- | Mener une politique active de préservation des paysages et notamment de sauvegarde du caractère rural de Xhendremael.

1.2. Des espaces conviviaux

L'espace public doit être approprié par toutes et tous. Pour cela, il est nécessaire qu'il soit convivial et attractif pour devenir propice à son utilisation et à la création de lien social.

Ainsi, nous comptons :

- | A l'instar de la réalisation d'un espace multifonctionnel «Eco-Bâtis», sur le site et en lieu et place de l'actuel kiosque de la Rue Paradis, à Xhendremael, avec installation de jeux pour enfants, création d'un potager pédagogique, d'un amphithéâtre et d'emplacements de stationnements, privilégier, lors de chantiers, la réutilisation des matériaux présents sur place.

| Soutenir et développer les modules pour enfants dans les parcs et espaces publics.

| Poursuivre et généraliser l'enfouissement des bulles à verre.

| Partager équitablement l'espace public entre ses différents utilisateurs en veillant à privilégier les Ansois et respecter les quartiers de vie.

1.3. Un espace public entretenu

L'espace public d'Ans est constitué de l'ensemble des voiries, des places, des parcs, ... Il est important de veiller à l'entretien de ces espaces qui sont utilisés par toutes et tous. Ainsi, nous voulons :

| Faire de la réparation et de la rénovation de nos routes une priorité essentielle et y consacrer une somme annuelle minimale de financement communal complémentaire aux subventions.

| Elaborer un « plan trottoirs » afin de faciliter et sécuriser les déplacements

des personnes plus âgées ou à mobilité réduite.



| Réaliser le projet FEDER de développement économique du château de Waroux qui permet, avec l'aide financière de l'Europe et de la Région, de procéder à la rénovation et à l'exploitation des deux maisons sises sur le site du château et ainsi préserver le patrimoine de la commune.

| Maintenir la propreté dans l'espace public, notamment en luttant contre les incivilités et dépôts clandestins.

2. Une commune accueillante et empreinte de participation citoyenne

2.1. Accueil

La chaleur de l'accueil est souvent reconnue aux Liégeois (sens large). Il est important à nos yeux de mettre en place toutes les conditions pour qu'un tel accueil puisse se développer et se perpétuer à Ans. Nous souhaitons ainsi :

- | Instaurer une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants ainsi que des citoyens ayant acquis la nationalité belge.
- | Rénover les infrastructures communales et en priorité le centre administratif communal de manière à permettre un accueil optimal des citoyennes et citoyens.
- | Intégrer Ans dans les pôles majeurs d'attractivité touristique du Pays de Liège en exploitant le potentiel exceptionnel des sites ansois et de sa popu-

lation. Accueillir c'est aussi développer les relations internationales de la commune.

2.2. Participation citoyenne

Les nouvelles formes de démocratie sont de plus en plus demandées par la population.

Ainsi, nous souhaitons poursuivre :

- | Le développement de la participation citoyenne, par exemple par la création de commissions communales consultatives thématiques.
- | Le développement de la publicité du Conseil communal.
- | Les rencontres entre les Citoyens et le Collège communal, afin de prendre la mesure des réelles attentes des citoyens.

| La mise en place de budgets participatifs, destinés aux projets présentés par les Ansois.

| Le soutien à la vie de quartier.

| La consultation du monde agricole dans le cadre des décisions susceptibles de l'impacter.



3. Le développement durable : progrès social, environnemental et économique

L'humanité fait face à de nombreux défis qui pourraient menacer son existence et le plus important aujourd'hui est le

défi climatique. Le réchauffement de la planète est une menace pour l'économie, l'environnement, les êtres humains.

Face à ces défis, nous avons tous notre rôle à jouer.

A ce titre, le développement durable est un concept visant à équilibrer les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement pour préserver notre santé, notre survie, notre planète mais aussi notre niveau de vie. Nous tenons donc à mettre notre pierre à l'édifice.



3.1. Un déploiement économique local source d'emplois

Dans le cadre de ce premier volet économique, nous mettrons l'accent sur :

- ▮ Le rôle de facilitateur de la Commune pour les porteurs de projet de développement des zonings d'activités économiques d'Ans.
- ▮ Le soutien des circuits courts et des produits artisanaux.
- ▮ La valorisation de la qualité des productions locales.
- ▮ L'insertion par la formation au sein des entreprises locales (circuit court à l'emploi).
- ▮ L'organisation d'un salon de l'emploi regroupant les acteurs économiques (privés et publics).
- ▮ La diffusion des offres d'emplois vacants sur le territoire d'Ans via le site internet communal.
- ▮ Le soutien au monde agricole.

3.2. Un engagement dans la préservation de la nature et dans la transition climatique et énergétique

La préservation de nos écosystèmes locaux passe par de nombreux gestes, petits ou grands. A ce titre, nous voulons poursuivre :

- ▮ Le placement de citernes à eau dans plusieurs infrastructures sportives pour l'arrosage des terrains et l'eau sanitaire.
- ▮ La réalisation d'une évaluation de l'impact des services et activités communales sur l'environnement et le climat.
- ▮ La mise en œuvre de notre Agenda 21 local, qui fixe un programme d'actions durables à notre échelle communale pour le 21^e siècle :
 - le respect optimal et le développement de la biodiversité
 - la mise en œuvre et le maintien du plan de gestion différenciée des espaces verts, qui permet de cibler les travaux d'entretien à réaliser tout supprimant l'utilisation de produits chimiques (interdiction totale des

pesticides sur les espaces publics en juin 2019)

- continuer la mise en place de méthodes alternatives respectueuses de l'environnement, notamment pour le désherbage, par le recours à une gamme de techniques et outils n'utilisant que des procédés mécaniques, thermiques ou biologiques n'ayant pas de répercussions néfastes sur leurs utilisateurs et l'environnement
- maintien et développement du contrat rivière pour la préservation de l'Exhaure, cours d'eau de la campagne de Waroux : préservation des berges, lutte contre les dépôts clandestins, gestion des plantes invasives, démarche touristique et paysagère, protection des eaux de surface, accompagnement pédagogique, organisation de formations pour le personnel communal, ...
- dans le cadre du plan Maya, participer à la sauvegarde des abeilles.
- mise en œuvre des actions préconisées suite au bilan carbone de notre commune afin de réduire de manière globale et dans tous les secteurs (entreprises, administrations, logements, transports, ...) les émissions de gaz à effet de serre.

- ▮ Promotion d'une alimentation saine via la fourniture de produits sains et durables (circuits courts, de saison



et bio) à la crèche et dans les écoles communales.

- ▮ Le développement d'une politique prospective de gestion environnementale des cimetières et, notamment, favoriser l'éclosion de cimetières de nouvelle génération tels que les « CIMETIERES NATURE » (allées engazonnées, tapis de plantations vivaces entre les sépultures, implantation de prés fleuris dans des zones à forte concentration de sépultures anciennes, voire l'installation d'un tapis végétal dans des zones en entretien communal (parcelles d'honneur, parcelle des Etoiles, aires de dispersion, etc.). La transition pouvant être source de malentendus, la mise en œuvre de cette nouvelle approche de la gestion des cimetières devra être accompagnée d'une large campagne d'information aux familles et aux visiteurs.
- ▮ Le développement de la mise en valeur du patrimoine arboré notamment au château de Waroux avec l'identification des arbres remarquables et l'édition de guides.
- ▮ La mise en valeur du parcours de l'eau et une sensibilisation à la nécessité de préserver l'or bleu.
- ▮ Le développement d'actions de sensibilisation de la population au monde agricole.
- ▮ L'encouragement au développement d'agricultures diversifiées et des initiatives à vocation « bio ».
- ▮ L'adoption des mesures adéquates et possibles pour empêcher toute forme de culture d'OGM sur le territoire de la commune.
- ▮ L'adaptation du système de gestion (collecte et traitement) des déchets aux nouvelles normes, technologies et bonnes pratiques, notamment en vue de la réduction de l'impact de notre consommation sur l'environnement.
- ▮ La fixation et la poursuite d'un objectif communal 100% renouvelable à l'horizon 2050.
- ▮ La diminution de l'impact environnemental du charroi communal par l'acquisition des véhicules les moins polluants.





Le développement et la mise en place, en fonction des possibilités, de systèmes économiseurs d'énergie dans les installations communales et les espaces publics (Eclairage de type LED, l'isolation des bâtiments...).

3.3. Une politique sociale au profit de tous.

Le troisième volet du développement durable touche à l'aspect social. Il vise à garder un équilibre pour l'humain. Notre volonté est de renforcer la politique et la cohésion sociales.

3.3.1. Droit à un habitat décent.

Le droit à un logement décent est consacré par la déclaration universelle des droits de l'homme et notre constitution. La volonté de la majorité est de tenter d'enrayer ces difficultés en :

- Facilitant autant que possible l'accès des Ansois à la propriété.
- Développant l'action de l'Agence Immobilière Sociale «Aux portes de Liège»
- Développant des logements d'urgence du CPAS
- Amplifiant les actions visant à identifier les logements insalubres, surpeuplés ou inoccupés.



Renforçant la lutte contre les marchands de sommeil par le contrôle des permis de location.

Incantant les promoteurs, via les charges d'urbanisme, à mettre en vente ou en location, à des prix conventionnés, un pourcentage des logements construits ou rénovés dans le cadre de grands projets.

Soutenant la création de logements adaptés aux seniors et/ou aux personnes à mobilité réduite.

Soutenant toutes les initiatives d'aide au maintien à domicile.

Développant ou soutenant les projets « HOUSING FIRST » (à savoir, le placement du logement comme première étape du parcours de réinsertion sociale de personnes sans-abri, de victimes de violences conjugales, de ménages sinistrés, ...)

3.3.2. Intergénérationnel, entraide et aide aux plus démunis.

L'isolement est un des maux de la société actuelle. Pourtant, notre société possède tout ce qui est nécessaire pour combattre cet isolement. Notre volonté est d'unifier nos forces pour :

- Faciliter la participation culturelle pour tous.
- Mettre en place un réseau de passeurs de mémoire, à savoir des personnes pensionnées qui acceptent d'aider et de soutenir des enfants dans leurs efforts scolaires.
- Mettre en place un réseau de passeurs d'avenir, à savoir des enfants qui acceptent de mettre une partie de leur temps à disposition des personnes âgées.
- Systématiser les opérations « fortes chaleurs » et « grands froids » pour les personnes en difficulté.
- Favoriser le concept « été solidaire » durant toute l'année.

Obtenir des nombreuses grandes surfaces ansoises qu'elles offrent leurs invendus aux associations de redistribution alimentaire aux plus démunis et, au besoin, les y contraindre au travers des permis d'environnement.

3.3.3. Egalité.

La société actuelle présente trop d'inégalités. Nous voulons inclure tout le monde dans notre projet de société. Ainsi, nous voulons

- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Favoriser l'intégration des personnes en situation d'handicap par l'aménagement des espaces et bâtiments publics.

3.4. Le bien-être animal

Une société qui se veut évoluée se doit de veiller au bien-être animal. Notre ambition à ce sujet est :

- De créer un parc canin.
- D'interdire les cirques avec animaux sauvages.
- De garantir le bien-être des animaux.

3.5. Marchés publics

La Commune fait souvent appel à des fournisseurs, entreprises de travaux ou autres prestataires et ce, par le biais de marchés publics. En signant ces contrats de fourniture, de travaux ou de prestation, la Commune a donc un rôle à jouer pour la protection sociale, environnementale et économique.

Ainsi, nous voulons :

- Intégrer dans les cahiers des charges en matière de marchés publics des clauses de protection de l'environnement.
- Intégrer dans les cahiers des charges en matière de marchés publics les nouveaux outils de lutte contre le dumping social.



4. Le développement personnel par l'instruction, le sport et la culture (un esprit sain dans un corps sain)

4.1. La petite enfance

La Commune dispose d'une crèche communale efficace. Nous entendons soutenir toute nouvelle initiative visant à renforcer l'accueil de la petite enfance sur le territoire de la commune.

4.2. L'instruction

Le rôle de la société est de donner aux enfants les clés qui leur permettront plus tard de gérer leur vie et la société. La Commune a déjà mis en place de nombreux projets visant à offrir un large choix d'écoles et d'orientations. Nous voulons maintenir ce qui fonctionne et comptons :

- Veiller à la maîtrise des fondamentaux dans les écoles via l'action de l'école des devoirs et du soutien stratégique différencié et, à l'échelle de la commune, en faisant appel au volontariat.
- Renforcer la dynamique en matière d'échanges scolaires notamment avec le Pays d'Ans en Périgord avec lequel la commune est jumelée.
- Augmenter la capacité d'accueil dans le réseau scolaire ansois.
- Offrir la gratuité de l'accès à la piscine communale aux enfants qui fréquentent les établissements scolaires maternels et primaires ansois dans le cadre leurs activités scolaires.

4.3. Le sport pour tous

Le sport, c'est le dépassement de soi. Il représente donc un facteur de progrès individuel.

Ans n'a rien à envier aux autres communes. Les infrastructures sportives sont développées : piscine, halls omnisports, terrains extérieurs...

Mais nous ne comptons pas en rester là et voulons offrir à chacune et chacun la possibilité de choisir parmi un grand nombre de sports et pouvoir les pratiquer sur le territoire de la commune.

C'est pourquoi, nous :

- Continuerons à soutenir l'action des clubs sportifs.
- Augmenterons l'offre sportive en réalisant un terrain de football synthétique à Ans et en soutenant la mise en œuvre d'infrastructures sportives nouvelles sur le territoire (exemple : skatepark, piste bmx, padel, golf, terrains de football, rugby...).
- Maintiendrons et assurerons la promotion du système des chèques sport pour les juniors (-12 ans) et les seniors (+65 ans) pour permettre aussi aux personnes ayant moins de moyens de pratiquer un sport, vecteur de bien-être.
- Développerons les initiations aux sports tant pour les enfants que pour les seniors.

4.4. La culture

Renaud Donnedieu De Vabres disait que la « culture est un antidote à la violence, car elle nous invite à la compréhension d'autrui et féconde la tolérance, en nous incitant à partir à la rencontre d'autres imaginaires et d'autres cultures ».

Il est donc primordial qu'une commune comme Ans consolide les conditions propices à l'expression culturelle et à la découverte de celle-ci. Dès lors, nous voulons :

- Promouvoir le soutien aux artistes ansois.
- Accueillir de nouvelles expositions et événements culturels.
- Améliorer l'information culturelle et faire des Ansois, les ambassadeurs culturels de la commune.
- Faciliter la participation culturelle pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile.
- Renforcer l'identité culturelle de la commune à travers l'installation d'œuvres d'art et la collaboration avec des artistes de rue et en renforçant la mise à disposition de locaux pour les associations.
- Moderniser les installations culturelles de la commune.



5. La sécurité, garante de la vie en communauté

La vie en société implique le respect, par chacune et chacun, des règles communes. Le non-respect de ces règles crée une insécurité que nous ne souhaitons pas. C'est pourquoi nous voulons :

- | Le retour d'un bureau de Police administrative à l'administration communale.
- | Avec le regroupement des services au sein du futur Hôtel de police, consacrer l'essentiel des unités opérationnelles rendues possibles à la police de proximité, et multiplier les patrouilles de nature à renforcer la sécurité des personnes et des biens.
- | Mettre en œuvre un réseau de caméras aux endroits sensibles.
- | Soutenir la mise en place d'un Partenariat Local de Prévention afin de renforcer la vigilance dans les quartiers avec l'aide de la population et, dans les artères commerciales, avec l'aide des commerçants.
- | Fixer des horaires de fermeture des débits de boissons et autres établisse-



ments nocturnes en vue de préserver la tranquillité.

- | Elargir le champ d'application des sanctions administratives communales (SAC) pour donner davantage d'effets

aux règlements communaux de police en n'étant plus tributaire de la justice, notamment pour lutter contre les dépôts clandestins, le stationnement sauvage, les incivilités, les délinquances environnementales et les nuisances sonores.

6. Une administration publique de proximité au service des citoyennes et des citoyens

Nous souhaitons que l'administration communale fonctionne avec efficacité et efficacité, réponde avec pertinence à l'attente des citoyennes et des citoyens et qu'elle offre au personnel communal un environnement de travail de qualité. Nous voulons donc :

- | Renforcer la motivation du personnel par une dynamisation de la gestion des ressources humaines notamment sur le plan :
 - ▶ du bien-être au travail
 - ▶ de la fixation d'objectifs et la réalisation d'évaluations

- ▶ de la formation continuée
- ▶ de l'évolution de carrière
- ▶ de la qualité du cadre de travail.

- | Elargir les services de l'administration à domicile pour les personnes isolées et à mobilité réduite.
- | Créer un guichet unique « Logement » permettant, en un même lieu d'accéder aux informations et d'effectuer les démarches administratives.
- | Créer un vade-mecum communal expliquant les différentes formalités urbanistiques à destination des citoyens.

- | Veiller à respecter scrupuleusement les délais dans le cadre des demandes de permis d'urbanisme au moyen de la numérisation des procédures et de la traçabilité informatisée.
- | Repenser le site Internet communal pour offrir une information communale précise sous une présentation moderne et développer les services en ligne et mobiles tels que commandes de documents, ...
- | Poursuivre la modernisation du journal communal ANS-INFOS.

7. Volet budgétaire

Notre volonté est de maintenir un équilibre budgétaire durable au profit de tous et de maintenir une fiscalité raisonnable tout en veillant à élargir l'éventail des services rendus à la population.

Nous serons attentifs à la mise en place d'une veille continue de recherche de subsides, d'opportunités et de leviers de financement des politiques locales.

Grégory Philippin, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, du Logement, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets, des Sports et du Bien-être animal.

Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat)

Courriel : gregory.philippin@ans-commune.be

Permanences : le mardi sur rendez-vous.





Interview de Walther HERBEN, 1^{er} Echevin, en charge de la Gestion Territoriale, du Budget et des Finances

« A propos du budget communal pour 2019 »

AI : Ce budget 2019 est votre premier en tant que mandataire politique. Ca a dû être un grand moment pour vous ?

L'élaboration d'un budget communal, véritable colonne vertébrale des actions que la majorité entend mener au cours de l'année qui suit, est toujours un moment important. Et, effectivement, au-delà de tout le sérieux indispensable à la démarche, je dois avouer que j'ai vécu cette période avec, à la fois, une certaine émotion et un peu d'amusement, eu égard à mon propre passé. Car s'il s'agissait en effet de mon premier budget en qualité d'échevin des finances, faut-il rappeler que, dans l'exercice de mes fonctions précédentes, j'avais collaboré à l'élaboration des budgets de notre Commune pendant près de 30 ans.

AI : Certes, mais celui-ci est aussi le premier d'une nouvelle législature communale. C'est également très particulier ?

Incontestablement. Il n'aura d'ailleurs échappé à personne que ce budget 2019 a été adopté par le Conseil communal avec un peu de retard par rapport aux années précédentes (début février au lieu de fin décembre). Cela s'explique par deux paramètres :

■ le temps nécessaire à l'installation des nouveaux membres du Collège – Bourgmestre, Echevins et Président du C.P.A.S – dans leurs fonctions, car même si Ans n'a pas connu de « révolution

de palais » à l'issue des élections d'octobre 2018, il n'en reste pas moins que le Collège communal accueille, depuis le 3 décembre 2018, 4 nouveaux membres sur 7 ;

■ l'utilité, à mes yeux en tout cas, même s'il ne s'agit pas d'une exigence légale, de coupler le vote de ce premier budget de la législature avec l'approbation de la Déclaration de Politique Communale, dont notre Bourgmestre vous parle par ailleurs. Comment concevoir en effet que le budget 2019 n'intègre pas déjà quelques axes de cette déclaration d'intentions, au risque de perdre une année sur les six qui nous sont imparties pour réaliser nos engagements ?

AI : D'où le vote de ce budget 2019 en séance du Conseil communal du 4 février dernier ?

Absolument. Vote acquis à l'unanimité moins 7 abstentions, après un débat, me paraît-il, intéressant et courtois (sans jeu de mots), qui a vu chacun jouer son rôle, d'argumentation des choix posés, d'une part, d'opposition – et c'est bien naturel –, d'autre part. J'ai d'ailleurs noté, au cours de cette séance, qu'un conseiller de l'opposition s'est exprimé en alexandrins à propos de notre budget. J'y vois la garantie de pérennité d'un débat constructif, cordial et démocratique au sein de nos instances.



Restent les charges de la dette d'investissement, en hausse de quelque 843.000 €, justifiée par la contraction d'un nombre important de prêts en fin de législature dernière, mais aussi – et c'est un élément positif pour les années à venir – par une forme de remboursement anticipé d'emprunts sur l'exercice 2019.

Les dépenses ordinaires

Dépenses	Budget 2019		Budget 2018 initial		Variations	
	%	Valeur	%	Valeur	Valeur	%
Personnel	41,01	13.737.231	41,2	13.401.213	336.018	2,51
Fonctionnement	14,25	4.772.683	14,87	4.840.093	-67.410	-1,39
Transferts	30,97	10.374.203	32,35	10.528.908	-154.705	-1,47
		2.966.872		2.852.762		
		1.520.567		1.520.567		
		142.312		142.312		
		1,250,000		1.220.000		
		2,860,000		3.113.000		
		780.000		780.000		
		280.000		280.000		
		574,452		620.267		
Dette	13,77	4.613.173	11,58	3.769.863	843.310	22,37
		3,901,322		3.031.892		
		473,686		478.111		
		238,165		259.860		
	100	33.497.290	100	32.540.077	957.213	2,94

AI : Puisque vous abordez les investissements, il y a aussi un budget dit « extraordinaire » ?

Mais je n'avais garde de l'oublier, d'autant qu'il se monte quand même, pour 2019, à près de 16 millions d'€, dont quelque 9 millions de subsides et d'interventions diverses et 7 millions de part communale.

Faut-il rappeler que, contrairement au budget communal ordinaire, ce budget « extraordinaire » regroupe généralement les dépenses d'investissements, qui ont un impact positif sur le patrimoine de la Commune et sa valeur comptable ? La réalisation de ces investissements a donc pour effet d'enrichir la Commune, en en complétant ou en améliorant les infrastructures, bâtiments, voiries, trottoirs, matériels, charrois, ... pour un meilleur confort et de meilleurs services aux habitants.

Le budget extraordinaire 2019

	Montant total	Subsides	Solde à financer (part communale)
Exercices antérieurs	120.000		120.000
Administration générale	93.000		93.000
Patrimoine privé	1.665.000	1.420.000	245.900
Services généraux	2.792.000	530.261	2.261.739
Voiries	5.700.000	3.461.948	2.238.052
Commerce	26.000		26.000
Enseignement	1.513.000	535.000	978.000
Education populaire et arts	110.000		110.000
Aide sociale et familiale	192.350	15.000	177.350
Environnement et cimetières	463.500		463.500
Logement - Urbanisme	3.239.000	3.010.000	229.000
	15.914.750	8.972.209	6.942.541

AI : Et, en 2019, quels secteurs avez-vous spécialement ciblés ?

D'un coup d'œil au dernier tableau ci-dessous, vous constaterez qu'un gros tiers des investissements programmés (5,7 millions € sur 16) seront consacrés à l'amélioration de nos voiries qui – et c'est l'échevin des travaux qui vous le dit – en ont grand besoin.

Pour le surplus, une attention particulière sera réservée au patrimoine et aux services généraux, c'est-à-dire à nos autres infrastructures et bâtiments de tous types, avec, notamment, 1,5 million € pour nos écoles et un peu plus de 3,2 millions € pour l'aménagement du territoire (revitalisations urbaines, charges d'urbanisme et projets européens).



Walther HERBEN, Echevin de la Gestion territoriale (Travaux, Environnement, Patrimoine, Energie), des Agents Constatateurs, du Développement durable, du Budget et des Finances.

Courriel : walther.herben@ans-commune.be

Contact : Claudia Musardo – 04 247 72 49

Courriel : claudia.musardo@ans-commune.be

AI : Quelques grands projets à mettre en exergue ?

Indéniablement. Citons, entre autres :

- la réalisation, dès le printemps, de « l'espace Michel Daerden », à hauteur de l'église et de l'ancienne maison communale de Loncin, incluant la rénovation en profondeur de la rue de Jemeppe, ce projet étant subsidié à 100% dans le cadre d'une opération de revitalisation urbaine (dont le cheminement explique et justifie le retard apporté à la réfection de la rue de Jemeppe, dont nous sommes évidemment bien conscients de l'état affligeant) ;
- la mise en œuvre, avec les subsides européens, de l'éco-quartier sur le site de la piscine, avec le tracé d'un premier chemin destiné aux piétons, cyclistes et autres modes de déplacement « doux » ;
- le développement touristique du château de Waroux, avec la restauration, également subsidiée par l'Europe, des deux maisons situées de part et d'autre de l'entrée, à destination d'espaces Horeca et de chambres d'hôtes, notamment ;
- la réalisation de l'espace intergénérationnel, en lieu et place du kiosque, rue Paradis, à Xhendremael ;
- le Plan Communal d'Investissements 2019-2021, à hauteur de 2,3 millions €, exclusivement consacrés aux réfections de voiries ;
- la réfection urgente de la rue Doumier ;
- les montants importants alloués à l'entretien, la rénovation et la sécurisation des bâtiments communaux, dont les écoles et la crèche, avec, par exemple, 1,2 million € pour les toitures ;
- un programme d'actions pour l'utilisation rationnelle de l'énergie (éclairage LED des bâtiments et modernisation de l'éclairage public, notamment) ;
- la création de nouvelles classes d'enseignement fondamental, subsidiées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- le regroupement des services techniques au sein d'un dépôt communal unique, à l'ancienne imprimerie Massoz, acquise par la Commune mi-2018 ;
- l'entame des travaux de construction du nouvel hôtel de police, à Bonne Fortune.

AI : Et si vous deviez synthétiser ce premier budget de la législature 2019-2024 ?

J'insisterais tout d'abord sur la présentation de ce budget en boni, tant à l'exercice propre qu'au résultat général, sans la moindre augmentation de la fiscalité et le maintien de l'en-

semble des services proposés à la population, ainsi que le volume global de l'emploi.

J'y vois aussi, avec satisfaction et malgré la maîtrise de nos frais de fonctionnement, la perspective d'accueillir à Ans, en 2019, trois événements d'exception à l'échelle d'une commune comme la nôtre, à savoir : le départ de la Flèche wallonne, en avril, le Village RTL, en mai et, en août, le Solidaris Day, qui réunit d'habitude plus de 40.000 personnes.

Enfin, et c'était la raison de la présentation simultanée du budget et de la Déclaration de Politique Communale, je me réjouis de la traduction immédiate de quelques-unes des premières intentions qu'elle contient, à savoir :

- la gratuité d'accès à la piscine pour tous les élèves des écoles primaires du territoire communal, dans le cadre de leur cours de natation ;
- l'inscription d'un premier budget participatif de 30.000 €, dont l'utilisation sera définie par nos concitoyens ;
- la création des conditions nécessaires à l'augmentation progressive du fond de pension du 2^e pilier de nos agents contractuels ;
- la mise en œuvre de nombreux investissements, avec pour ambition de rénover, de moderniser et de sécuriser nos infrastructures (routes, trottoirs, bâtiments, ...).

AI : Un échevin des finances heureux de son budget, donc ?

Heureux, tout d'abord, de ce travail collectif, toujours intellectuellement enrichissant. Ce n'est pas « mon » budget : c'est le résultat du travail du Collège, de la majorité et des services communaux, dont je n'ai été, en l'occurrence, que le coordinateur.

Heureux aussi du résultat, car, s'agissant du premier budget de la législature, il convenait de prendre un bon départ, même si rien n'est jamais acquis.

A ce propos et pour terminer, une anecdote. Quand, en 1990, j'ai succédé à mon Ami (la majuscule est volontaire) René LENAERTS au poste de secrétaire communal d'Ans, il m'a dit, entre autres choses, qu'il n'y avait de bon secrétaire communal que celui qui terminait sa carrière avec un budget en équilibre. J'y ai toujours été attentif et, à mon départ, fin août 2018, le contrat était rempli.

Gageons que, désormais échevin, je puisse tenir ce cap encore 5 ans ...



Nathalie Dubois,

Echevine de l'Instruction publique et des Seniors :

« Quand bonheur rime avec échange intergénérationnel »

Comme le veut la tradition, les élèves de 4^e année des écoles communales ont présenté leurs vœux pour l'année 2019 aux résidents des maisons de repos ansoises : « Le Chemin de Loncin, le Vert' Bocage » et « Les Myosotis ».

Les enfants avaient préparé une composition de leur choix, à savoir un poème, une chanson, ... et une rose a été offerte à chaque pensionnaire.

L'Echevine Nathalie Dubois ayant la double compétence Seniors/Instruction publique faisait remarquer que ce type d'animation intergénérationnelle offre, pour les seniors, une occasion de rencontres, d'échanges enrichissants. La transmission des savoirs, du vécu des aînés aux écoliers est très poignante.

Pour les plus jeunes, c'est l'occasion de se défaire des préjugés à l'égard des personnes âgées en leur apportant un moment de réconfort et de distraction.

A l'avenir, l'Echevine souhaite que ses services envisagent la multiplication des rencontres entre les générations par le biais de diverses activités communes où chacun pourra y trouver son « petit bonheur »...





Philippe Saive,
Echevin des Sports :

« La piscine gratuite
pour les enfants des écoles
primaires ansoises... »

Depuis son ouverture en juillet 2014, le succès de la piscine d'Ans n'a cessé de croître. Piscine dédiée à l'apprentissage, des milliers de bambins ont déjà pu apprendre les bases de la brasse ou du crawl via leur école ou encore via un club.

Dès le début, les autorités communales avaient émis la volonté de permettre à tout le monde de pouvoir accéder à la piscine. La mise en place de tarifs sociaux, de tarifs dégressifs pour les abonnements ou encore de tarifs préférentiels pour les Ansois en étaient la démonstration.

En 2019, le Bourgmestre Grégory PHILIPPIN, les membres du Collège Communal et de la RCA AnSports ont voulu aller beaucoup plus loin en inscrivant dans leur déclaration de Politique Communale la synergie qu'il devait y avoir entre développement personnel de l'enfant et la pratique de la natation.

Il est d'ailleurs fait référence dans les Socles de compétences de la Fédération Wallonie Bruxelles relatif à l'enseignement de « l'obligation pour les institutions scolaires de rendre un enfant qui sort du cycle primaire capable d'adopter une



attitude de sécurité en milieu aquatique avec pour objectif de savoir nager correctement une longueur de 25 m »

C'est pourquoi, afin qu'un quelconque aspect financier ne puisse constituer un

obstacle, il a été décidé qu'à partir du 1^{er} septembre 2019, l'accès à la piscine communale pour les enfants qui fréquentent les établissements scolaires maternels et primaires ansois serait **GRATUIT** dans le cadre de leurs activités scolaires.

Actuellement, cela représente une moyenne de 24.500 passages par an, d'enfants des écoles primaires du territoire communal ansois. Il ne fait nul doute que ce chiffre ne cessera d'augmenter.

L'accès à l'éducation, à l'apprentissage et au sport reste, plus que jamais, à Ans une priorité absolue.



Philippe Saive, Echevin des Sports, des Infrastructures sportives, de la Culture, du Tourisme, du Jumelage et des Nouvelles technologies.

Courriel : philippe.saive@ans-commune.be
Permanences : sur rendez-vous.
Contact : Pascale Galhaut – 04 247 72 73
Courriel : pascale.galhaut@ans-commune.be



Anne Marie LIBON,
Echevine de l'Urbanisme :

« Avis aux bailleurs »

Le PERMIS DE LOCATION est obligatoire pour toute mise en location d'un logement collectif ou d'un petit logement individuel de 28 m² de superficie habitable ou moins.

Quels sont les logements visés ?

1. Les logements collectifs

Ce sont des immeubles (ou parties d'immeubles) comportant un ou plusieurs locaux utilisés par les différents ménages locataires à titre collectif (pièces de séjour, cuisines, salles de bains, W-C,...).

2. Les petits logements individuels

C'est la petite maison, l'appartement, le studio, où les locataires peuvent entièrement vivre sans devoir partager de pièce d'habitation, ni de local sanitaire avec d'autres occupants, et dont la superficie habitable est plus petite ou égale à 28 m².

3. Les petits logements dont la vocation principale est l'hébergement d'étudiant (Kots).

EXCEPTION

Ne sont pas visés les logements situés dans l'immeuble où habite le bailleur (si l'immeuble comprend au maximum deux logements loués et quatre locataires).

Qu'exige-t-on des logements visés ?

- I respecter les **critères minimaux de salubrité et de surpeuplement** fixés par le Gouvernement (AGW du 30/08/2007) ;
- I respecter l'obligation d'équipement en matière de **détecteurs d'incendie** ;
- I garantir l'**inviolabilité du domicile** et le **respect de la vie privée**, notamment :
 - ▶ par un système de fermeture à clé des locaux à usage individuel ;
 - ▶ par des boîtes aux lettres fermant à clé (à l'exception des logements dont la vocation principale est l'hébergement d'étudiants) ;
- I avoir été construit, aménagé ou créé dans le respect des dispositions applicables en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CoDT) ;

I disposer du **certificat de performance énergétique du bâtiment** (lorsque ce certificat est exigé par la législation en la matière), ainsi que de la preuve du **contrôle des installations de chauffage et d'électricité** exigé par la législation en la matière.

EXCEPTION : le bail à la rénovation

Lorsqu'il existe un bail à rénovation, c'est-à-dire lorsque le locataire prend des travaux à sa charge en accord avec le bailleur, un permis de location provisoire peut être délivré pour des logements qui ne respectent pas entièrement les conditions voulues.

Que se passe-t-il en cas d'infraction ?

En cas de non-respect de la réglementation (permis obtenu mais non respecté ou absence de permis), peuvent être infligées au bailleur :

- I des sanctions pénales (par un juge) ;
- I une **amende administrative** de 1.500 EUR par logement (par le SPW).

Procédure

Les procédures relatives au permis de location figurent dans l'AGW du 3 juin 2004.

- 1 Adressez-vous à la commune pour obtenir, en 2 exemplaires, les formulaires « Déclaration de location ou de mise en location » et « Rapport de visite ».
- 2 Complétez le formulaire « Déclaration de location ou de mise en location », et les rubriques I et II du formulaire « Rapport de visite ».
- 3 Choisissez un enquêteur agréé (dont vous trouverez la liste auprès du service logement) et convenez avec lui, de même qu'avec vos locataires si le

logement est occupé, d'une date pour la visite du logement.

4 Après sa visite du logement, l'enquêteur vous remettra un exemplaire du formulaire « Rapport de visite » qu'il aura complété, et 2 cas peuvent se présenter :

- ▶ Le logement respecte les conditions exigées : L'enquêteur vous remettra alors également l'« attestation de conformité »
- ▶ Le logement ne respecte pas les conditions exigées : Lisez attentivement les conclusions du « Rapport de visite », l'enquêteur y aura dressé la liste des travaux nécessaires pour que le logement soit en ordre.

5 Si l'« attestation de conformité » vous a été délivrée, vous pouvez alors officiellement introduire votre demande de permis de location. A cette fin, il s'agira d'envoyer à la commune **sous pli recommandé** :

- ▶ votre « déclaration de location ou de mise en location ».
- ▶ l'original du formulaire « Rapport de visite » que vous a remis l'enquêteur.
- ▶ l'original de l'attestation de conformité.

N.B. Il vous est vivement conseillé de garder une copie de tous les documents avant de les envoyer.

6 Suite à la réception de votre envoi à la commune, le Collège vous délivrera le permis de location, en 2 exemplaires, dans un délai de 15 jours.

La durée de validité du permis de location est de 5 ans à dater de sa délivrance.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter la Conseillère en logement :
Gwenaëlle Faccinnetto
Tel : 04 247 72 43
gwenaelle.faccinnetto@ans-commune.be

Anne Marie LIBON, Echevine de l'Informatique, des Ressources humaines, de l'Urbanisme, du Logement, de la Ruralité et de l'Agriculture.

Courriel : anne-marie.libon@ans-commune.be

Contact : Philippe Michel – 04 247 72 41 - Courriel : philippe.michel@ans-commune.be



Christopher Gauthy,

Echevin des Affaires économiques et
Président de l'A.D.L. :

Garage Honda Umberto, un savoir-faire local qui s'exporte...

A Liège et à Ans en particulier tout le monde connaît le garage Umberto, initialement installé depuis 1986 rue Sainte-Walburge sous la bannière à l'époque, de la marque Hyundai.

Depuis 2016, Umberto et son équipe font partie du paysage économique ansois à travers notamment leurs nouvelles infrastructures situées rue de l'Economie 7 à Ans, mais cette fois en arborant les couleurs de Honda Voiture et Isuzu.

La plupart des dirigeants d'entreprise en seraient restés là mais c'était sans compter sur l'esprit d'entreprise du patron des lieux, qui, depuis quelques mois a ouvert au même endroit, un espace dédié à la gamme de motos Honda. Entouré de professionnels du secteur, tant à la vente qu'au niveau mécanique, le département «Moto» a rapidement pris son essor, au point que dans le cadre d'un concours interne de la marque japonaise, Honda a proposé au Garage Umberto, de customiser ou plutôt en français dans le texte, de personnaliser le modèle Rebel de 500 cm³ en respectant une certaine enveloppe budgétaire très étroite.

En la matière, le tout n'est pas seulement d'avoir des idées, mais de pouvoir les appliquer au niveau technique, sans enflammer le budget.

En lice avec plusieurs concessionnaires belges, le garage «Umberto» a plutôt



enflammé le cœur du jury car celui-ci a remporté le second prix, ce qui est un véritable exploit en la matière.

Après à peine quelques mois d'existence à Ans, ce département Moto du garage Umberto peut être fier du travail accompli. Christopher Gauthy, le Président de l'Agence de Développement Local et par ailleurs, Echevin des Affaires économiques

était venu congratuler le 20 décembre dernier le propriétaire des lieux ainsi que son équipe. Pour la petite histoire, cette moto sera exposée au Salon de Bruxelles et peut-être au Japon...

Honda Umberto

Rue de l'Economie 7 à 4431 Loncin.
Tel : 04 225 00 18 – 0471 53 76 09
Mail : info.moto@umberto-honda.be

Agence de Développement Local (ADL)

Ils se sont installés à Ans :

Eximma : expertise et gestion de sinistre
Rue Walthère Jamar, 349 - 4430 Ans
04 371 74 13
www.eximma.be - info@eximma.be

Distribil : vente et distribution de produits dentaires à destination des laboratoires dentaires et des cabinets dentisteries
Rue Walthère Jamar, 229 - 4430 Ans
04 388 20 04
www.distribil.be - info@distribil.be

SY VIP Cars : chauffeur privé, location de voiture avec chauffeur, navette airport
Rue Doumier, 118 - 4430 Ans
0499 33 90 84
syvip.cars@hotmail.com - www.sy-vipcars.be

CCLP Ans Plateau : Comité consultatif pour les locataires et propriétaires de logements sociaux
Rue de l'Yser, 200/2 - 4430 Ans

Chez WU : restaurant chinois
Rue de la Station, 8 - 4430 Ans
04 339 70 17

ADEnergy et PROADEnergy : conseil en et production d'énergie renouvelable
Rue du Tilleul, 49 - 4432 Allieur
info@adenergy.be - www.adenergy.be

MD Events Company : Wedding planner – organisatrice événementielle
Clos des Bleuets, 11 - 4430 Ans
0492 15 80 29
difrancesco.morgane@gmail.com



Christopher Gauthy, Echevin des Affaires économiques (ADL), du Commerce, des Classes moyennes, de la Jeunesse, de l'Emploi, des Relations avec les quartiers, des Circuits courts et de la Santé.

Courriel : christopher.gauthy@ans-commune.be | Contact : Marianne Grella - 04 247 74 90 - Courriel : marianne.grella@ans-commune.be



Yves Parthoens,
*Président du CPAS,
Echevin des Affaires sociales*

«Lutte contre la pauvreté, un budget 2019 pour plus de justice sociale »

La lutte contre la pauvreté est essentielle. La solidarité s'impose et trouve à se réaliser grâce à l'action des travailleurs sociaux, de l'équipe administrative et au financement des pouvoirs publics, Etat fédéral, Commune, Région wallonne et Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le dialogue entre la Commune et le CPAS d'un même territoire est fondamental pour trouver l'équilibre idoine entre le soutien aux plus démunis d'entre nous et la contribution financière des citoyens. Pour 2019, la dotation de la Commune est de 2.860.000 € à laquelle s'ajoute son intervention pour la mise à l'emploi de plusieurs dizaines de personnes et un subside pour le taxi social.

Il est à souligner que 65,8% des dépenses sont consacrées aux aides sociales accordées sous diverses formes, pour seulement 29,5% de frais de personnel, 3,4% pour les dépenses de fonctionnement, 1,3% de « facturation interne » et... 0% de dettes.

Le nombre de personnes ou ménages aidés dans le cadre du Revenu d'Intégration Sociale est passé de 321 en 2013 à 552 en 2018. Parmi ceux-ci, on dénombrait 46 jeunes de 18 à 25 ans aux études, nombre en augmentation sensible depuis 2016.

Outre l'aide matérielle et le combat pour l'emploi, le CPAS se veut aussi un facilitateur, un soutien pour la mise en œuvre des talents et des actions personnelles pour que chaque bénéficiaire devienne « acteur de sa propre vie ».

L'aide matérielle et financière se concrétise par l'octroi du revenu d'intégration sociale – anciennement appelé « le minimex » – mais aussi l'aide sociale financière équivalente aux personnes étrangères, matérielle et administrative ou médicale afin de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Le CPAS, c'est aussi plusieurs services spécialisés, que j'aurai l'occasion de vous présenter lors des prochaines éditions de Ans Infos. Mais d'ores et déjà, je tiens à souligner qu'en 2018 et confirmé dans le budget 2019, l'accent a été mis sur l'apprentissage du français pour les personnes étrangères et sur le finance-

ment de cours de conduite automobile pour les personnes qui ont participé au « jobcoaching » du service de réinsertion.

Pour ce qui est de la problématique du logement, outre nos logements de dépannage actuels et l'excellente collaboration avec les structures locales de l'Agence Immobilière Sociale et de la Société de Logements du Plateau, le CPAS s'est engagé à augmenter sa capacité d'accueil. Différents projets sont en cours de réalisation.

A l'occasion du budget 2019, le partenariat avec la section Ans-Awans de la Croix-Rouge, qui gère l'épicerie sociale de la rue du Puits-du-Levant et la Vestiboutique d'Awans, rue de l'Eglise, va être renforcé au travers d'une augmentation significative de la participation financière du CPAS.

Travailler pour une société plus juste, plus sociale et plus performante, tel est l'objectif de notre CPAS.

Yves Parthoens, Président du CPAS, Echevin des Affaires sociales, du PCS et des Personnes à mobilité réduite.

Courriel : yves.parthoens@ans-commune.be

Contact : Isabelle Charlier -04 247 74 18 – Courriel : isabelle.charlier@ans-cpas.be

Couples jubilaires et centenaires



Les époux
SCHOENAERS-SCARANO
fêtaient leurs nocés d'or
le 8 décembre 2018



Les époux
CASCIONE-CISTERNINO
fêtaient leurs nocés de diamant
le 29 décembre 2018



Cent et unième anniversaire pour
Madame DESIRA
ce 17 novembre 2018...



...Et cent bougies,
le 27 novembre pour
Madame VANDAELEM !



REMBRANDT & CO EXPOSITION L'ART MULTIPLIÉ



26/10/2018 - 28/4/2019

CHÂTEAU DE WAROUX - ANS
www.chateau-waroux.be | 04/247.72.73



26 octobre 2018 au 28 avril 2019

Exposition Rembrandt & Co : l'art multiplié ...
avec des clins d'œil à Picasso, Chagall et Warhol

L'exposition présente près d'une 100aine d'œuvres dont 50 estampes de Rembrandt (1606-1660). Ces œuvres permettent d'apprécier tout le talent de cet artiste de génie. Champion des effets délicats ou très expressifs issus des contrastes entre l'ombre et la lumière, Rembrandt traduit dans ses portraits le plus profond de la personnalité de ses modèles. Il crée des atmosphères parfois irréelles et détaille avec minutie des éléments qui composent un paysage. Une exposition à ne pas manquer pour (re)découvrir cet artiste du Siècle d'Or hollandais. Dossier jeux pour les plus jeunes.

www.chateau-waroux.be

Du lundi 4 au vendredi 8 mars de 9 h à 16 h

Stage : Stage BestiOles

De 7 à 12 ans

Approchons l'univers des insectes : autour de nous, dans les histoires, dans notre imaginaire ... Tout un petit monde à découvrir ... et à créer avec du matériel de récup' ... Animation par Danilo Malmusi Attention, nombre de places limité !



Tarif : 80€ [repas non compris]
Informations et inscriptions : Sarah PAQUOT à
spaquot.cca@proximus.be ou au 04 247 73 36

MEJANE

EXPOSITION

Biblio « Arsène Soreil » rue W. Jamar, 168 à Ans

Du 13 mars au 6 avril 2019

ANS 

Jours et heures d'ouverture :

- Mardi et jeudi : 15h30 à 19h00
- Mercredi : de 9h00 à 17h00
- Vendredi : 13h30 à 16h30
- Samedi : 9h00 à 13h00

Du 13 mars au 6 avril :

Exposition de l'artiste MeJane

Bibliothèque Arsène Soreil, rue W. Jamar, 168

Mercredi 13 mars, de 15 h 30 à 16 h

Heure du conte, pour les enfants de 4 à 8 ans

Bibliothèque Arsène Soreil, rue W. Jamar, 168 – Gratuit

Judi 14 mars, de 9 h 30 à 12 h

Lectures Plurielles : rencontres conviviales autour du thème E.A. POE et le fantastique

Bibliothèque Arsène Soreil – Entrée gratuite
Contact Claudine Hambucken, 04 247 73 56

Judi 14 mars, de 15 h 30 à 16 h.

Heure du conte, pour les enfants de 4 à 8 ans

Bibliothèque de Xhendremael, Place de l'Eglise, 1 – Gratuit

Lundi 18 mars de 20 h à 22 h

BiMZ : Des insectes dans l'assiette !

Avec les Goffard Sisters
(<https://www.goffardsisters.com/>).

Psst ! Bzzz ! Miam ! Question de culture, question d'époque, si les insectes représentent depuis toujours une ressource alimentaire riche et pratique, durable et présente en abondance dans notre



environnement, ils sont boudés par ici. « Goûte avant de dire que t'aimes pas ! » vous diront Géraldine et Sophie Goffard, Plus d'infos : ewindels.cca@proximus.be ou 04/247.73.36 Tarif et inscription pour un atelier : 7 € via la billetterie en ligne (centreculturelans.be). ! Attention chaque BiMZ est ouvert aux 12 premiers inscrits !

Jeudi 21 mars à 19h30

Whisky club Waroux

Info et inscriptions 04 371 98 38 - walther.herben@ans-commune.be
Château de Waroux

Dimanche 9 juin

APPEL AUX CANDIDATS :

6ème Tournoi Courtois de la Fraternité du Phénix

organisé par Roland Leballue (CAS - initiateur du projet), Eric Stelsy (ACG co-initiateur) et Daniel Fostroy (Huy)

Après le succès de la cinquième édition à Creppe (Spa), la «**Fraternité du Phénix**» organise, le dimanche 9 juin 2019, son sixième «**Tournoi Courtois**» dans le splendide cadre du Château de Waroux (rue de Waroux 301 - 4432 Ans - Alleur). Ce sixième «**Tournoi Courtois**» s'adresse **uniquement aux archers tirant avec flèches et arcs en bois** (longbow, chasse, etc...) ou possédant un arc en bois, affiliés à la **LFBTA** et l'**HBL**. Dès 10:30 et jusqu'à 12:00, entraînement dans le parc. Entre 12:00 et 13:00 Petite restauration ou pic-nic. Début de la compétition à 13h00.

Au programme : Tir aux drapeaux, tir aux Marques, tir clout, tir de vitesse ainsi qu'un tir surprise».

L'inscription dont le montant est de 8€ (paiement sur place) doit parvenir au plus tard pour le 2 juin par mail à l'adresse suivante: fraterniteduphenix@outlook.be

Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour fêter et participer ensemble à ce bel évènement.



Dimanche 18 août 2019

la Commune d'Ans aura la chance d'accueillir sur son territoire le «**Solidaris Day**». Cette manifestation, qui a drainé l'année dernière près de 40.000 personnes, permet aux associations ansoises de toutes natures (culturelles, sportives, sociales, environnementales...) de faire connaître leurs activités principalement au travers de stands d'animations.

Vous souhaitez y participer ? Contactez le service de la Culture au 04 247 72 73 avant le 8 mars (date de clôture des inscriptions).



Une voiture électrique partagée à Ans

A l'heure où les manifestations des étudiants et des citoyens pour le climat rappellent l'urgence de prendre des mesures concrètes et efficaces, la coopérative HESBENERGIE propose aux Ansois de partager des voitures électriques. Une initiative menée en partenariat avec la commune d'Ans.

En moyenne, une voiture est utilisée pendant 5 % du temps. Pour être propriétaire exclusif de sa voiture une famille doit payer le carburant, les assurances, les taxes, les entretiens, les contrôles techniques, la possession d'un garage ou d'un parking et les autres frais divers, soit environ 6.000 € par an.

Pas vraiment bon marché, et pas très écologique puisqu'on sait que les véhicules sont responsables de 25 % des émissions de gaz à effet de serre !

Partager une voiture à plusieurs est une solution durable mais aussi rentable et adoptée par de plus en plus de citoyens.

Les utilisateurs partagent non seulement l'utilisation du véhicule, mais aussi les coûts associés. Ils en sont en quelque sorte les co-propriétaires.

Utiliser une voiture électrique c'est choisir **une mobilité propre et durable**, qui

préserve la qualité de l'air, réduit le bruit de la circulation, évite d'aggraver les émissions de gaz à effet de serre et les changements climatiques, et permet de s'affranchir de la dépendance des multinationales et oligarchies du pétrole. Mais c'est aussi bien plus agréable, fun et amusant !

Une première voiture électrique partagée est mise à disposition des Ansois depuis déjà quelques mois. Il s'agit d'une Renault Zoé, la voiture 100 % électrique la plus vendue en Europe. Elle dispose de 5 portes et 5 places et est stationnée sur l'Esplanade de l'Hôtel communal à Ans, où se trouve une borne de recharge mise à disposition par la commune, partenaire du projet. Pendant leurs trajets les utilisateurs peuvent aussi recharger gratuitement la batterie de la voiture sur un réseau de bornes mis à leur disposition.

Pour bénéficier de ce service, il faut être membre de la coopérative HesbEnergie en souscrivant au moins une part à 125 €. L'utilisation de la voiture se gère par une application sur smartphone, qui permet les réservations, l'ouverture et la fermeture de la voiture.

Chaque nouvel utilisateur bénéficie, au cours d'un essai routier, d'une petite formation à l'utilisation de l'application et de la voiture électrique. L'utilisation des bornes de recharge et la gestion de l'autonomie sont également expliquées.

Vous êtes intéressé(e), vous avez des questions ou vous souhaitez plus d'infos ? Envoyez un mail à info@hesbenergie.be ou téléphonez au **0475 80 08 47**.

Dans les prochaines semaines, de nouvelles séances d'information seront organisées pour les personnes intéressées.

La commune d'Ans au service de ses citoyens

Une remarque, une question, une demande que vous souhaitez voir traitée par votre Administration communale.

Le numéro vert **0800 43 000** répond à vos attentes quels que soient vos questions ou les services concernés.

Ce numéro vert, entièrement **gratuit** est accessible du **lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h, vendredi de 9 h à 12 h (hors jours de fermeture de l'Administration communale)**.

Une adresse de courrier électronique ans-nouveau@ans-commune.be est également à votre disposition.



Fête du personnel communal 2019

Plus de 500 personnes ont assisté ce vendredi 25 janvier à la traditionnelle fête du personnel communal qui s'est déroulée au Centre culturel.

Services de Police, Corps enseignant, services connexes ou classiques, tous avaient été invités à cette occasion. C'est avec un brin d'humour que François Santosrey, le Directeur général et Grégory Philippin, le Bourgmestre ont lancé cette soirée mettant à l'honneur le personnel communal, qui tout au long de l'année est au service du public. Lors de cette soirée, le Bourgmestre, aux côtés du Directeur général et de l'Echevine du Personnel, Anne-Marie Libon ont attribué 2 décorations du

Travail de Première Classe et 2 médailles d'Or de l'Ordre de la Couronne. Dans la foulée, 13 pensionnés ont également été plébiscités. Un hommage tout particulier a aussi été rendu aux membres du personnel décédés au cours de l'année 2018 en respectant notamment une minute de silence.

Cette partie académique et protocolaire s'est clôturée comme de coutume par le chant des Wallons avant d'entamer la partie festive de la soirée.



« Je cours pour ma forme » Ans fête ses 10 ans et innove avec un groupe « REMISE EN FORME 0-2 kms ».



« La satisfaction de passer la ligne est plus grande que la douleur de l'effort. » Kevin Borlée.



C'est en 2009 déjà que Grégory Philippin, à l'époque jeune conseiller communal désireux de développer la pratique sport à Ans, et quelques passionnés de jogging jetaient les bases d'un programme de mise en condition physique par la pratique de la course à pied : « Je cours pour ma forme ».

10 ans après... le conseiller communal a été élu Bourgmestre et le jogging est devenu un véritable phénomène de société, voire pour certains, un authentique mode de vie !

Pour célébrer cet anniversaire, un t-shirt technique personnalisé sera offert à tous les participants !

La session de printemps 2019 reprendra le **mercredi 27 mars prochain à 19h, au complexe sportif « François Heine » (Hall de tennis), route Militaire 401 à 4432 Alleur.**

Les séances – 13 au total – auront toujours lieu le mercredi à 19h, au même endroit. La session se clôturera le mercredi 19 juin par un test suivi d'une remise de diplômes et d'un bbq convivial.

Les inscriptions seront prises à la 1^{re} séance, le 27 mars à 19h. Par prudence, il est souhaitable de se présenter un peu en avance pour remplir son formulaire d'inscription.

La PAF est fixée à 25 €, incluant une assurance annuelle pour la pratique encadrée du jogging.

CONTINUITE, avec les 4 groupes habituels :

0 – 5 kms. Pour les débutants : on part de zéro ! Mais au terme de la session, on parcourra une distance de 5 kms, sans marquer d'arrêt.

5 – 10 kms. Objectif : le seuil des 10 kms par un entraînement progressif qui inclura quelques phases de travail en résistance.

10 + vitesse. Accessible à tous les joggeurs capables de courir 10 kms qui souhaitent améliorer leurs performances.

Découverte. Emmené par François Santos-Rey, un groupe courant à allure modérée ira à la découverte d'éléments remarquables du patrimoine de notre commune.

ET UNE INNOVATION : le groupe « REMISE EN FORME 0-2 kms » avec le soutien du Plan de Cohésion sociale (PCS) d'Ans.

Pour les personnes en surpoids, ou âgées, pour celles et ceux qui se sentent fragilisés et pour qui la perspective de se remettre à courir, voire à marcher, constitue un défi insurmontable :

Un programme spécifique est destiné à les aider à franchir le pas : « Remise en forme 0-2 kms ».

Il est conçu pour permettre à chacun d'évoluer à son rythme, au gré de ses difficultés.

Ce groupe bénéficiera d'un encadrement renforcé puisque **deux séances hebdomadaires sont prévues, le mercredi mais aussi le lundi.**

Attention, afin de consacrer un maximum d'attention à ce groupe, les séances auront lieu à 18h, au complexe sportif « François Heine » (Hall de tennis).

Présentation de la session « Remise en forme 0-2 kms » et inscriptions : le mercredi 27 mars à 18h.

PAF 25 € également.

Renseignements et contacts :
José ISTAZ – 0498 63 40 59
jose.istaz@teledisnet.be

